LE DIRECTEUR DES POSTES

Paris, 21 janvier. — Le *Journal Officiel* publiera demain la nomination de M. de Selves, préfet de Bordeaux, comme directeur des postes et télégraphes, en remplacement de M. Cochon, nommé président de section au Conseil d'Etat.

INCIDENT MILLEVOYE-MESUREUR

Paris, 21 janvier. — A la suite d'un incident survenu à la séance d'hier, il y a eu échange de témoins entre MM. Mesureur et Millevoye. Les témoins de M. Mesureur sont MM. Monjan et Mathé (Seine); ceux de M. Millevoye sont MM. Syveton et Jourde.

Paris, 21 janvier. — Dans une réunion avec les témoins de M. Millevoye, ceux de M. Mesureur ont déclaré que l'intervention ne s'adressait pas personnellement à M. Millevoye, mais visait les incidents qui étaient succédés pendant la séance du 20 janvier.

En présence de cette déclaration les témoins ont jugé qu'il n'y avait pas lieu à une rencontre.

M. Martineau à M. Laisant

M. Martineau, député, communique à la presse la note suivante :

« 21 janvier 1890.

» Je n'ai trouvé ni dans mon courrier personnel ni dans les journaux aucune réponse — signée Laisant — à la question que son agressive attitude à mon égard m'a fait un devoir de lui poser.

» Je ne saurais considérer comme une réponse expresse et authentique les articles divers et contradictoires que publient les journaux à titre de polémique et de reportage. La question reste donc entière : M. Laisant est-il allé oui ou non voir le prince Jérôme ? »

ARRIVÉE DU CAPITAINE TRIVIER

Marseille, 21 janvier. — Le paquebot français l'*Amazone*, faisant le service des côtes orientales d'Afrique, est arrivé ce matin, ayant à bord M. Dauzats, résidant à Madagascar, et le capitaine Trivier, l'explorateur français qui vient de traverser l'Afrique de Loango à Quilimane.

Mort d'un Procureur de la République

Issoudun, 21 janvier. — M. Jacques Escorbiac, procureur de la République au tribunal civil d'Issoudun, est mort ce matin des suites de l'influenza dégénérée en congestion pulmonaire.

Il avait 28 ans.

Faits Divers Télégraphiques

(De nos correspondants particuliers)

LES DOMPTEURS DE LIONS. — Béziers, 21 janvier. — Miss Sterling, qui a failli être dévorée par le lion d'une ménagerie, à Béziers, au cours de ses séances d'hypnotisme, a dû entrer à l'hôpital, se trouvant abandonnée sans ressources par son hypnotiseur et le propriétaire de la ménagerie qui sont, tous deux poursuivis par le tribunal de Béziers pour blessures par imprudence.

TENTATIVE D'ASSASSINAT SUR UN PRÊTRE. — Dijon, 21 janvier. — Une tentative d'assassinat a été commise sur la personne de l'abbé Vaudry, vicaire de soixante-dix-neuf ans, curé de Beaumont-sur-Vingeanne (Côte-d'Or), par un nommé Henri Cartigny, âgé de trente ans qui, simulant une infirmité, avait pénétré dans le presbytère pour demander l'aumône.

Grâce aux cris de la domestique, des voisins accoururent et arrêtèrent le malfaiteur qui opposa une résistance acharnée. Les gendarmes durent le lier et le mettre en voiture pour le transférer à la prison de Dijon.

Cartigny est originaire des Vosges. Il a déjà subi sept condamnations pour vol.

UN HÉRITAGE D'UN MILLION. — Aubusson, 21 janvier. — M. Théophile Chatiaubusson, d'Aubusson, vient d'hériter d'un million dans des conditions exceptionnelles.

Il y avait quelques années, en faisant ses treize jours, il avait eu la chance de sauver d'une terrible chute de cheval un attaché militaire russe, le général X... qui assistait aux grandes manœuvres.

Il avait oublié depuis longtemps cet incident, lorsque ces jours derniers, il reçut une missive providentielle qui lui annonçait un héritage d'un million.

Le général X... s'était souvenu, à son lit de mort, du service rendu et avait légué sa fortune à son sauveur.

LE CRIME DE MEUDON. — Paris, 21 janvier. — Nous avons dit hier que le cadavre horriblement défiguré d'un petit garçon de douze ans, Alphonse Pilleux, avait été retrouvé mercredi dernier à Meudon et qu'on avait supposé que l'auteur du meurtre était son propre père, Emile Pilleux, un pauvre idiot, âgé de dix-huit ans.

L'enquête, dirigée par le parquet de Versailles, a démontré que cette supposition était erronée. Emile Pilleux a été reconnu innocent de l'avoir commis cet assassinat. Du reste, l'examen du cadavre du petit Alphonse Pilleux a révélé qu'il avait subi, avant d'être tué, des outrages ignominieux.

Le commissaire de police, M. Birlet, a procédé hier à l'arrestation de trois jeunes gens, âgés de dix-neuf, quinze et quatorze ans. Ils sont être les auteurs de l'assassinat. Mais les deux plus jeunes ont fait des révélations qui probablement éclaireront la justice.

Nouvelles Étrangères

ÉLECTIONS EN ESPAGNE

Lisbonne, 21 janvier. — Les Cortes sont dissoutes. Des élections générales auront lieu avant le mois d'avril.

LA SANTÉ DU PAPE

Rome, 21 janvier. — L'état du Pape, atteint d'influenza, menace de s'aggraver. Le docteur Ciccarelli qui le soigne, craignant des complications, a demandé une consultation. Le Pape y a consenti.

DERNIÈRE HEURE

Le bacille de l'Influenza

Vienne, 21 janvier. — Un médecin viennois, M. le docteur Goffes, a découvert dans les expectorations de personnes atteintes de l'influenza, le bacille de cette maladie. Ce bacille présente une grande ressemblance avec celui de la pneumonie.

Un rapport sur ce sujet sera déposé jeudi à la société de médecine.

COMPLOT CONTRE LE TSAR

Bulletin du jour — *Dépêche impériale*

Un vaste complot contre la vie du tsar a été découvert à Saint-Pétersbourg. Un grand nombre d'officiers et de fonctionnaires de la cour sont arrêtés. Le colonel Voltchow, de la garde impériale, qui était à la tête de cette conspiration, s'est suicidé.

Un Dompteur dévoré

Une scène épouvantable devant des groupes de spectateurs glacés d'effroi

On télégraphie de Bordeaux que, l'avant-hier soir, dans une ménagerie, un dompteur de 17 ans entra dans une cage renfermant plusieurs lions, qui, dès son entrée, se mirent à sauter autour de lui.

Un lion se lança sur le dompteur, le terrassa et se mit à lui fouiller le ventre et les épaules avec griffes.

La scène fut épouvantable, les spectateurs fuyaient en hurlant. Peu s'en fallu qu'il n'y ait eu d'autres victimes.

Le jeune dompteur, transporté à l'hôpital, est mort peu après.

PETITES NOUVELLES

Plus de 170,000 personnes ont assisté à New-York, aux funérailles de Searle, le champion américain des rameurs. Le Parlement des Etats-Unis lui-même avait envoyé une délégation pour marquer son admiration pour le vainqueur des courses nautiques.

Par suite de la mort de son père, le prince Emmanuel-Philibert, fils aîné du duc, a pris le titre de duc d'Aosta, comme l'ancienne duc de ce nom.

L'*Angelus*, le célèbre tableau de Millet, poursuit ses pérégrinations.

Hier, ce tableau est arrivé à Chicago.

Après qu'il aura été suffisamment exposé dans cette ville, on l'expédiera, paraît-il, à Londres.

Un amateur anglais aurait, dit-on, offert de l'acheter au prix de 750,000 francs.

On écrit du Tonkin qu'une troupe théâtrale composée de quatorze artistes, a débarqué au mois de novembre à Hanoï, où elle doit donner des représentations comprises de : le *Grand Mogol*, la *Fille du régiment*, les *Noces de Jeannette*, la *Tosca* et *Faust*.

MENUS PROPOS

Au bal de l'Opéra, il y avait un sauvage. — un M'fang — un vrai sauvage de l'Afrique centrale et qui ne mange pas de lapins vivants !

Vous devinez ce qu'il y a fait sensation.

L'explorateur Crampel lui faisait les honneurs de la fête et l'initiait aux plaisirs du carnaval parisien.

Il sir un peu ahuri, il contemplait avec une visible stupéfaction la foule bariolée des pierrots et des titis, des colombines et des arlequins. Evidemment, sous ce crâne de nègre, rafflait une lumpète. Il ne comprenait rien à ce bruit, à ces folies, à tout ce brouhaha de masques et de dominos. Il ouvrait des yeux ébahis : il rêvait...

M. Crampel espère que son Africain rapportera de son séjour à Paris de salutaires impressions, et qu'il en fera part à ses concitoyens.

Il me semble le voir sous la case recouverte de feuilles de palmier, le bon M'fang, racontant ses exploits aux négrillons de sa tribu :

— Epatant, s'écriera-t-il — en nègre — j'ai dansé avec la Môme Fromage... Ah ! mes amis, quel gaillet !

Et l'âme de ses auditeurs ravis de l'entendre sera pleine d'admiration pour les merveilles de la civilisation.

Ce l'abbé Vaudry par de grands exemples et par la pratique de la vertu, que nous arriverons à vaincre la *barbarie*.

***

Jules Verne nous a jadis conté l'aventure d'un certain Philéas Fogg qui, en quatre-vingts jours, fit le tour du monde.

C'était pour l'époque à laquelle cela se passait — il y a bien dix ou douze ans — un tour de force sans coqueut. Mais le progrès marche que dis-je ? il court, le progrès, et l'on en arrive à penser que Philéas Fogg se servait, *comme moyen de locomotion de l'antique palanche* et de la non moins antique caravelle.

Et puis, ne me parlez pas des hommes ! Rien de lourd, de lent, d'apathique comme les hommes. Les femmes, à la bonne heure ! Voilà qui est leste, léger, voilà qui flotte allègrement sur les grandes routes. Je n'en veux pour preuve que ces leux jeunes filles américaines qui font en ce moment le tour du globe en soixante-douze jours. Huit jours d'avance sur Philéas Fogg ! Hurrah pour la vieille Amérique !

Certes, j'admire miss Bisland et miss Bly, les deux héroïnes de ce voyage-éclair. Mais une arrière-pensée me reste. Et je sais bien que, pour ma part, je n'aimerais pas convoler avec l'une de ces hardies jeunes personnes.

Des gaillardes comme ça ! Bigre ! j'aurais peur d'être mené trop loin !

***

Allons bon ! La marchale Booth n'a jamais été atteinte d'un cancer.

C'est elle-même qui l'écrit. « Tumeur passagère, voilà le mal dont elle souffrit. La généralisse épouse du capitaine, major ou colonel Clibborn, profite de l'occasion pour annoncer qu'elle vient de donner naissance à une petite fille.

La mère et l'enfant se portent bien. Tous mes compliments, chère madame. Si la jeune Booth vous ressemble, ce sera plus tard une maîtresse femme.

Quels joyeux farceurs, tout de même, que tous ces salutistes...

Ils ont trouvé le moyen, avec une grosse caisse, un ophicléide et de mauvais cantiques de se faire je ne sais combien de mille livres de rente.

On a plus de bénéfices à s'emparer dans la corporation qu'à se livrer à l'élevage des lapins les plus productifs.

Pas de cancer, mâtresse Clibborn. J'en suis *fort* aise, ajout que de l'heureuse issue de votre indisposition. Elevez la petite maréchale et tâchez qu'elle soit savie d'un nouveau état-major. C'est la plus jolie armée que vous puissiez commander.

***

Dieu est partout, mais les gens d'église sont partout les mêmes.

Voici une petite histoire qui le prouve et qui s'est passée en Allemagne.

Il y a, dans la Prusse rhénane, une petite église qui a un clocher et dans ce clocher, de belles vieilles cloches carillonnantes.

Elles sont si belles et si agréables à entendre, que le conseil municipal et le curé du village se disputaient l'honneur de les mettre en branle.

La lutte durait depuis fort longtemps, entre l'autorité laïque et le pouvoir religieux, lorsque, un beau jour, les cloches se glissèrent furtivement dans l'église et se mirent à sonner matines.

Vous devinez la fureur du curé.

Il courut chercher le bedeau et le marguillier et vint donner deux tours de clé à la porte du clocher.

Voilà donc nos cloches prisonnières, et je vous prie de croire que l'homme de Dieu faisait bonne garde au pied de la tour. Il fallait appeler les gendarmes pour remettre en liberté les malheureux conseillers de Rheinbrohlen. L'affaire est venue devant le tribunal de Francfort et le procès a duré deux ans.

Eh ! aux pendant lesquels les journaux d'outre-Rhin et les graves légistes du Landtag de Prusse discutèrent à perte de vue sur les droits de l'Eglise et ceux de l'Etat...

On a fini par donner gain de cause à la municipalité. Mais, qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son, et rien ne nous dit qu'un premier carillon la querelle ne va pas recommencer ?

Cloches ou lutrin, voyez-vous, c'est toujours le vieux chanson :

Tout de bel vaire-tui dans l'âme des dévots !

***

On sait que le jeune empereur d'Allemagne est — bien entendu, pour la forme — amiral de la flotte allemande. Il y a même de la flotte prussienne, dans la *Vie parisienne*, des amiraux qui n'ont jamais navigué.

Cela n'empêche pas l'empereur Guillaume de prendre son rôle et son grade au sérieux. Il était même en dernier lieu, à ce sujet, une petite manifestation fort plaisante.

Ayant appris la mort de lord Napier de Magdala qui fit, comme on sait, contre le Négus, l'expédition d'Abyssinie, il a cru devoir écrire au duc de Cambridge, commandant en chef de l'armée britannique, une lettre dans laquelle il exprime en profonde douleur. Il le prie même de transmettre à la reine et à l'armée tout entière « ses sentiments de sincère regret... »

Cette lettre, le jeune est signée : « Guillaume, R. I., amiral de la flotte britannique. »

Ceci ne nous rappelle-t-il pas, toute proportion gardée, le mot de l'acteur Marais, lequel se crut obligé d'aller assister en bottes au service commémoratif de l'empereur Alexandre, parce qu'il avait joué, au Châtelet, le rôle de Michel Strogoff.

Etonnants, ces empereurs !

***

Un statisticien a calculé la durée moyenne de la vie dans les différents métiers ou les diverses professions. Voici les résultats auxquels il est arrivé :

32 ans pour les journaliers.

41 ans pour les scieurs de pierres, sculpteurs, compositeurs et lithographes.

41 ans pour les bottiers et tailleurs.

47 pour les serruriers et forgerons.

49 ans pour les charpentiers, maçons et peintres en bâtiment.

54 ans pour les boulangers, brasseurs et bouchers.

58 ans pour les jardiniers.

Les professions libérales présentent les chiffres suivants :

49 ans dans la médecine.

55 ans dans la magistrature.

57 ans dans le professorat.

Pour les hommes de lettres et les journalistes, 43 ans seulement.

En revanche, la moyenne, chez les membres du clergé atteint 67 ans. — Parbleu ! la vie de privations !...

Le Mouvement gréviste

En Belgique

Dans l'attente

Charleroi, 21 janvier. — Tous les traits sont à peu près complets aujourd'hui.

Nous avons le secret de ce brusque revirement. Le retour au travail est le résultat d'un mot d'ordre donné dans les nombreux meetings tenus dimanche. Les ouvriers savent que M. Sabatier doit venir ici demain, une entrevue avec les directeurs-gérants des charbonnages, afin d'arriver à rétablir l'accord rompu. Ils ont voulu faciliter la tâche de M. Sabatier, en se remettant à la besogne.

L'amélioration de la situation n'est donc que temporaire. *Elle ne deviendra définitive*, qu'au cas où l'honorable député de Charleroi, réunissant les deux parties intéressées en présence, ménerait l'entente. Au cas contraire, les charbonniers annoncent, pour demain mercredi, un nouveau chômage général.

L'arrivée de deux escadrons de chasseurs à cheval à Charleroi n'a pas ému les ouvriers. Ils disent ne pas avoir l'intention de troubler l'ordre et par conséquent, ne pas redouter l'intervention des soldats.

Les verriers ont fait placarder ici de nouvelles affiches annonçant un prochain meeting, il s'agira, dit-on, de réclamer une augmentation des salaires.

(Dépêche Havas)

Bruxelles, 21 janvier. — On constate ce matin une grande détente dans le bassin de Charleroi. Le nombre des grévistes est tombé de 12,000 à 8,350. On croit que cette amélioration continuera, car les ouvriers comme les patrons, sont fatigués de la situation actuelle.

M. Monceau-Fontaine, les traits étaient au complet ce matin.

TERRIBLE ACCIDENT

AUX Mines de Drocourt

Quatre mineurs tués

Un épouvantable accident est arrivé lundi, à 2 heures de l'après-midi, à la fosse n° 3 Delaisne, à la Compagnie des mines de Drocourt, située à trois kilomètres d'Hénin-Liétard.

L'Accident

Il n'hésita pas à renverser la vapeur et quand la cage fut à 10 mètres du palier, il sera le frein, devant l'imminence du danger. Malgré cela, la cage vint heurter violemment *les moulettes*, c'est-à-dire le sommet du bâtiment. Le choc fut terrible.

Les Morts

Des 20 mineurs qui se trouvaient dans les deux berlines, deux furent tués sur le coup : François Payen, âgé de 45 et Jean Robiaut, âgé de 15 ans, demeurant tous deux à Hénin-Liétard.

Parmi ceux qui furent blessés grièvement deux sont morts dans la journée d'hier.

Nous n'avons pas encore leurs noms.

Les blessés

Dix étaient blessés très grièvement, la plupart à la tête. Ce sont les nommés :

Victor Payen, 15 ans, demeurant à Hénin-Liétard ; Eugène Drumont, 48 ans, Antonin Ledien, 15 ans ; Joseph Charlier, 16 ans ; Elie Ronvau, 16 ans ; François Vandeval, 17 ans ; Alexandre Semal, 17 ans ; Paul Faidherbe, 15 ans ; Eugène Ledieu, 18 ans ; Gustave Drumont, 14 ans, — ces derniers demeurant à Drocourt.

Six ouvriers ne recurent que des blessures légères. Ce sont : Golas Faidherbe, 15 ans, de Drocourt ; Alexandre Becquet, 14 ans, de Rouvroy ; Ernest Cappe, 15 ans, de Rouvroy ; Clément Ronvau, 14 ans, de Drocourt, Camille Hermant, 14 ans, de Drocourt, Juvénal Matton, 15 ans, de Drocourt.

Deux mineurs sauvés

Deux ouvriers seulement ont été quittes pour la peur. C'est par la plus grand des hasards qu'ils ont échappé à la catastrophe.

L'émotion causée par l'accident.

On devine l'émotion produite par une telle catastrophe parmi toute la population minière. Le machiniste, que la fosse regardait comme responsable de ce qui était arrivé, a en beaucoup de peine à gagner sa demeure. On voulait lui faire un mauvais parti.

Arrestation du machiniste.

Le malheureux se disposait à partir pour Liévin, où habite sa famille, quand la gendarmerie est arrivée pour l'arrêter.

Delecolle a été amené hier après-midi à la prison de Béthune et a été immédiatement interrogé par M. Thérot, substitut du procureur de la République.

Les responsabilités

Delecolle a reconnu qu'il y a eu de part manque de précautions. Mais en même temps il a dit pour s'excuser que si le frein avait fonctionné, l'accident n'aurait pas eu lieu.

A ce qu'il affirme M. Bardain, sous-ingénieur aurait fait supprimer il y a 12 jours le purgeur de frein. Dès lors, au bout de quelque temps la vapeur se condensé, le cylindre se remplit d'eau et le frein devient impuissant.

Delecolle ajoute qu'il était de service depuis près de 24 heures. Sa journée ordinaire est de 12 heures, mais son service avait été doublé par suite de l'absence d'un mécanicien qui est malade.

Enfin il prétend que des ordres ont été donnés tout récemment encore en joignant de faire monter et descendre les berlines avec une très grande rapidité.

Ce machiniste qui était bien vu dans Hénin-Liétard est originaire de Liévin et âgé de 24 ans.

CHRONIQUE REGIONALE

Les conseillers de préfecture. — MM. Fason, conseiller de préfecture du Nord, et Lecesne, conseiller de préfecture du Pas-de-Calais, sont désignés pour remplir pendant l'année 1890 les fonctions de vice-président du Conseil de préfecture de leur département.

— Le diner de la betterave. — L'assemblée générale de l'Association amicale des Enfants du Nord et du Pas-de-Calais a eu lieu dimanche au Grand Véfour à Paris.

Les résolutions suivantes ont été votées :

Abaissement du taux de la cotisation annuelle à 5 fr.

Abaissement du prix des banquets, à 7 fr. Périodicité des banquets, tous les deux ans, mieux mardis des mois de novembre, décembre, janvier, février, mars, avril, mai et juin.

Ont été ensuite nommés pour l'année 1890, réunissant 1 M. Boucher-Cadart, président de chambre à la cour de Paris ; vice-président : M. Jacques, député de la Seine ; membres du comité : MM. Weerts, Mazinghien, Pontsevrez, général L'Hérillier, Bressolles, Robaut, Hattu, Hudelist, Gouttière et Vincent.

Chronique locale

ROUBAIX

Ligue de concentration républicaine. — Les membres de la Ligue de concentration républicaine sont convoqués en assemblée générale pour le jeudi 23 courant, à huit heures et demie du soir, au local ordinaire, auberge du Pays.

Objet de la réunion.— Communications diverses.

Accident mortel rue Racine

Nous annoncions dans notre édition d'hier matin, qu'un accident qui, disions-nous, n'avait pas eu de suites fâcheuses, s'était produit samedi après-midi, au forage de chez M. Cocheteux, *teinturier, rue Racine ; renseignements* pris, la victime de cet accident, M. Mercier, est mort des suites de ses blessures.

Voici d'ailleurs le récit des faits tels qu'ils se sont passés :

Dimanche après-midi, vers deux heures, les ouvriers de M. Videlaine, entrepreneur de sondage, étaient occupés au forage d'un puits chez M. Cocheteux. Mercier était chargé de décrocher le balancier et de le mettre sur le côté du puits.

Après avoir accroché le *pied de bœuf* au balancier, Mercier ordonna au mécanicien Bondael, de « élever » ; celui-ci ouvrit le robinet de la machine et le balancier s'éleva.

On entendit tout à coup Mercier, pousser des cris déchirants ; on se porta à son secours, il était pris entre le balancier et le sommier — le balancier et le sommier sont deux pièces de bois, longues de quatre mètres sur trente-trois centimètres.

Immédiatement, le mécanicien renversa la vapeur et le balancier se desserra. On emporta le blessé sur le lit de paille en attendant l'arrivée d'un médecin.

M. le docteur Bernard lui donna les premiers soins, puis ordonna son transfert à l'Hôtel-Dieu, où il expira à cinq heures après une heure d'atroces souffrances.

Il paraîtrait qu'un moment où l'accident s'est produit, Mercier aurait dit au mécanicien : *Je pris pour ma mère c'est bien de ma faute.*

Les obsèques de Mercier auront lieu ce matin, à huit heures et demie.

L'affaire de la place d'Armes. — Nous recevons de M. Lepère, sacristain de l'église de Saint-Sépulcre, une lettre relative à l'incident que nous avons raconté dans notre avant dernier numéro.

La loi nous accordant un délai de trois jours pour la publication de cette lettre, nous ne la donnerons que demeine avec les observations qu'elle comporte.

Les sociétés qui naissent. — Nous apprenons la formation à Roubaix, d'une section symphonique composée pour la plus grande partie d'élèves de notre Conservatoire de musique.

Cette société dont le nombre est excessivement restreint (un double quatuor) nous promet beaucoup et nous comptons l'entendre prochainement dans nos concerts.

Nos meilleurs souhaits aux jeunes artistes.

Vol important. — Depuis quelque temps on s'aperçevait de la disparition de matières au tissage de M. Ad. Catteau, fabricant boulevard d'Halluin.

Une surveillance active fut secrètement organisée. Hier soir, le chef ourdisseur de la maison prit en flagrant délit l'auteur de ces méfaits, au moment où il quittait l'atelier pour aller goûter.

On le trouva muni de différentes bobines de soie dissimulées dans de vastes poches placées dans sa blouse et dans son mouchoir de poche. Il pèsait environ un kilog.

Cet ouvrier, originaire de Tourcoing, est attaché à l'établissement depuis environ trois mois.

S'il a fait cette petite opération depuis son entrée dans la maison, le montant des détournements doit être important.

Mais les encore de malheureux est-il le plus coupable ? En effet sans vouloir attenuer en rien la culpabilité d'un homme se laissant aller à d'aussi tristes inspirations, s'il ne trouvait pas d'acheteurs complaisants, donnerait-il suite à de mauvaises idées. Nous désirons vivement voir punir les voleurs mais moins de pitié surtout pour les recéleurs.

Le voleur a été arrêté et conduit au poste du pont St-Vincent-de-Paul.

Accident. — Un cheval de marchand de chevaux, amené sur la place de la *Liberté*, hier après-midi, prit peur tout à coup et partit à fond de train vers la Grand'Place.

Un courageux citoyen se jeta résolument à son Tarte et parvint à l'arrêter ; sans cette vigoureuse intervention, la voiture allait accrocher le car.

Echeillage. — Hannetonnage. — Conservation des petits oiseaux. — Le maire de la ville de Roubaix a fait afficher l'avis suivant :

Les propriétaires, fermiers, locataires ou tous autres individus occupant, à quelque titre que ce soit, des jardins, parcs, vergers, sont tenus d'écheiller, sans retard, les arbres, arbustes, les haies et buissons de ce domaine. L'opération sera faite sous la surveillance de la Police Municipale en ce qui concerne les chemins et les terrains communaux, les places et rues promenades publiques.

Les arbres des routes nationales plantés en dedans des fossés et ceux plantés sur le bord des canaux, seront échenillés par les fonctionnaires sous la direction des conducteurs des Ponts et Chaussées.

MM. les Agents-Voyers veilleront à l'exécution de la mesure sur les routes départementales et les chemins vicinaux de toute catégorie.

Les arbres plantés en dehors des routes et canaux seront échenillés par les riverains.

Toutes les bourses et toiles provenant de l'échenillage seront brûlées dans les lieux où il n'y a aucun danger d'incendie, soit pour les bois, arbres brusées, soit pour les maisons, bâtiments ou meubles de grains ou de fourrages.

Les frais d'échenillage sont à la charge : 1° des propriétaires, fermiers ou occupants, pour les propriétés particulières, 2° des communes pour les terrains communaux, les places et les promenades publiques, 3° de l'Administration des Domaines dans les terrains domaniaux non affermés.

Vingt jours après la publication du présent arrêté, qui sera affiché à la diligence des Maires, ces fonctionnaires, ou, à défaut, leurs adjoints, assistés du commissaire de police ou des gardes-champêtres, feront la visite de tout le territoire de leur commune, afin de s'assurer si l'échenillage a été bien exécuté.

Dans le cas où cette opération n'aurait pas été faite convenablement, le fonctionnaire qui procédera à la visite en dressera un procès-verbal et fera écheiller aux lieu et place de celui qui sera trouvé en défaut. Le maire dressera un état de la dépense que cette opération aura occasionnée et enverra cet état à M. le juge-de-paix du canton pour être rendu exécutoire ; il y joindra le procès-verbal qui aura été dressé, afin que M. le juge-de-paix puisse prononcer contre le retardataire l'application de la peine mentionnée en article 471 du code pénal.

MM. les Maires devront adresser directement à la Préfecture pour l'arrondissement de Lille, et à MM. les Sous-Préfets pour les autres arrondissements, un certificat constatant que l'échenillage a été opéré sur le territoire de leur commune, au lieu qu'ils ont dressé contre les contrevenants des procès-verbaux et ont fait écheiller à leurs frais.

Il est absolument interdit de détruire les petits oiseaux sous peine de 5 à 15 francs d'amende.

MM. les Sous-Préfets et Maires, M. l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, M. l'agent-voyer en chef, M. le directeur des domaines et MM. les commissaires de police, sont chargés d'assurer l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne.

Une tentative de vol rue Neuve. — Trois gamins qui promettent, ce sont les nommés Léopold Hénan, demeurant place de Trichon, Jules Pervenille, demeurant rue du Tilleul et Henri Dubuse, demeurant rue des Parvenus.

Rien que n'ayant que quatorze ans, ils s'introduisaient tous trois, lundi soir ces six larrons, chez M. Scarceriaux, boulevard de Neuve. Mme Scarceriaux ayant entendu du bruit se rendit dans son magasin et arriva à temps pour voir fuir les trois gamins.

Elle prévint l'agent Brouillard qui se mit à la poursuite des voleurs qu'il rattrapa bientôt.

Interrogés, ils déclarèrent s'être introduits chez M. Scarceriaux pour y voler un pâté et des saucissons.

Ces jeunes malfaiteurs ont été écroués au dépôt du deuxième arrondissement.

Une rixe suivie de vol, rue Franklin. — Lundi après-midi, M. Simon Locufier, cabaretier, rue Franklin, recevait trois individus, Jean Vanballart, cordonnier, âgé de 30 ans, demeurant rue des Longues-Haies, avec deux camarades.

Tous trois s'étaient attablés et causaient ensemble quand, tout à coup, Vanballart se leva, alla droit au comptoir, et réclama au cabaretier le paiement d'une paire de chaussures qu'il avait fait pour sa famille.

Après avoir cassé une chaise, plusieurs chopes, et tandis que M. Locufier s'expliquait avec le cordonnier, les deux inconnus saisirent le cabaretier à la gorge puis, l'ayant terrassé ils lui portèrent des coups à la figure.

Avant de prendre la fuite, ils s'emparèrent d'une pendule et d'une montre.

Revenu à lui, M. Locufier alla déposer une plainte chez M. le commissaire du 3e arrondissement qui envoya deux agents sur les lieux.

Ils se rendirent ensuite au domicile de Vanballart mais ils trouvèrent porte close ! Sa femme ayant été conduite au violon pour ivresse.

M. le Commissaire de police du quartier a ouvert une enquête.

AVIS IMPORTANT

Il serait bien à désirer que chacun profitât de l'offre faite par **M. Solémes**, membre de de sociétés de médecine et d'hygiène **au Mans** (Sarthe), qui, dans un but humanitaire veut bien indiquer à tous ceux qui le lui demandent le moyen infaillible de se guérir seul et sans frais. Chaque personne en a donc le plus grand intérêt à lui demander le petit livre qu'il envoie par la poste, cacheté, contre un timbre de 15 centimes.

On trouvera dans cette brochure de précieux moyens discrets récemment par de nombreux savants français et étrangers pour toutes les maladies en général : maladies de peau et d'estomac, eczémas, plaies, dartres, rhumatismes, maladies contagieuses, échauffements, sang vicié, toux, bronchites, etc. En un mot, il n'est pas une personne souffrante qui n'ait le plus grand intérêt à posséder ce précieux guide de santé. 1036

Tombola. — Voici les numéros gagnants de la tombola organisée et estaminet du *Pigeon Voyageur* 302 rue du Fontenoy au bénéfice de l'Orphelinat des Prêtres :

31, 374, 46, 672, 616, 275, 69, 350, 442, 483.

Trichon — A quoi sert la pendule, s'il vous plaît ?

PRIME OFFERTE : lire à la 4e quatrième page la prime offerte par la photographie KLAN.

Spasmes et Vapeurs

Ces maladies féminines qui se manifestent par des symptômes bizarres et irréguliers, tristesse, surexcitation, défaillances, pâles couleurs, etc., doivent être attribuées à un état maladif du système nerveux, prenant sa source dans une altération du sang. Il est alors indispensable de dépurer, de rafraîchir, de clarifier le sang en employant le Rob Leclanché (sans iod) d'Herbabny. C'est incomparable dépuratif végétal chasse la bile, les glaires, les humeurs, renvois aigres ou acides ; supprime les mauvaises digestions, l'échauffement, les maux de tête, migraines, bouffées de chaleur au cerveau, évite ou détruit la constipation et rétablit aussi l'équilibre normal de toutes les fonctions sans lequel il n'y a pour les dames ni tranquillité, ni santé, ni beauté.

Toutes les dames doivent être avec attention l'excellente étude sur la régénération du sang (44e édition), que M. Lechaux, pharmacien-chimiste à Bordeaux, envoie gracieusement à ceux qui la réclament. Après avoir lue elles demanderont avec confiance franco 3 flacons de Rob Lechaux pour 12 fr. ou 6 flacons contre 21 francs.

Dépôt à Lille : Pharmacie du docteur Oxil, rue Esquermoise, 60; Fanyau; Donte et Cie; Coasne; Pharmacie centrale Gobert et Cie. — A Tourcoing : Bruneau, Vannenfville. — A Valenciennes : Schaldenbouel. — A Fresnes : Berriez. — A Maubeuge : Huart, pharmacien, rue de Mons. Toutes pharmacies.

TOURCOING

Arrestation d'une jeune fille. — Depuis quelque temps les habitants du sentier de Roubaix avaient remarqué qu'une jeune fille qui mendiait souvent dans le quartier pendant le jour, passait les nuits dans une maison isolée et abandonnée. Les rôdeurs, qui pullulent dans ce quartier, avaient bientôt appris la chose, et plusieurs se réfugièrent aussi au même endroit; il n'est pas besoin de dire ce qui a pu se passer.

Mardi après midi l'agent Six, qui avait été mis au courant trouva cette fille en flagrant délit de mendicité et l'arrêta.

Elle se nomme Adèle Cornille, âgée de 23 ans, née à Fourmies, déjà condamnée trois fois à Lille pour ivresse et vagabondage, à un mois, huit et quinze jours.

Extradé. — Justin Martin, 25 ans, né à Wimille, cordonnier à Boulogne, condamné par défaut à 6 mois pour complicité de vol. Arrêté à Bruxelles.

La fraude. — Deux femmes habitant Mouscron, Lucie Godron, âgée de 63 ans, et Sophie Vandenabelle, 46 ans, ont été arrêtées mardi matin, par les douaniers de Risquons-Tout. Elles portaient chacune un kilog de café vert.

La société chorale *l'Orphéon des Travailleurs* se disposant à aller au concours invite les sociétaires du concours de Boulogne et tous les autres amateurs qui désireraient les accompagner à se présenter au local, Café de Londres, rue de la Latte, à Tourcoing, les mercredis et dimanches, jours des répétitions.

AUX TRAVAILLEURS!

Nous engageons, cette classe de la société si digne d'intérêt et malheureusement si éprouvée par l'épidémie que nous traversons, à consommer l'excellent vin de

BANYULS-TRILLES

recommandé par les célébrités médicales en raison des substances toniques et fortifiantes qu'il renferme.

Nous sommes heureux de signaler aux travailleurs qu'ils ont le double bénéfice : les moyens de prendre ce cordial bienfaisant, et le plaisir justement apprécié par le corps médical, un grand nombre de cabaretiers ont eu la bonne conscience de servir des verres à 10 centimes.

Toutes nos félicitations à ces honorables débitants.

Exiger Pétignette

BANYULS-TRILLES

pour avoir la vraie marque.

Dans tous les Cafés et les Estaminets

En vente chez tous les entrepositaires

LILLE

Arrestation de deux bandes de voleurs

Depuis quelques mois, les jardins des *Dondaines*, à Fives, recevaient fréquemment la visite de certains individus qui dévalisaient les baraques et les cabinets des propriétaires.

On croyait que ce nombreux vols se commettaient pendant la nuit et la police, à chaque instant renouvelait ses recherches, se mettait à exercer une surveillance active. Les voleurs ne se faisaient pas pour cela prendre et les vols continuaient à se produire comme auparavant. Il était donc tout naturel de penser qu'il avaient lieu pendant la journée.

Hier, les agents s'avisèrent de conduire au poste une bande de vauriens qui stationnaient près de la fabrique de M. Barrois. On les fouilla et on trouva sur eux six cuillères à café provenant d'un vol récent commis dans un chalet situé à la Porte de St-Maurice.

La bande a donc été maintenu en état d'arrestation.

Voici les noms des inculpés : Alexis Seigneurin, 12 ans ; Léon Dessaint, 12 ans ; Raymond Druelle, 17 ans ; Victor Sanche, 14 ans ; Emile Daussy, 12 ans ; Emile Vanmaerck, 17 ans ; Victorine Lemaire, 15 ans ; X., 12 ans ; X., 12 ans.

Une perquisition faite au domicile de plusieurs d'entre eux, a amené la découverte d'effets et de nombreux objets dérobés dans les mêmes conditions.

Il était temps qu'on s'emparât de ces jeunes voleurs qui travaillaient depuis longtemps déjà la tranquillité des propriétaires de jardins.

Une autre bande opérait dans le quartier de Wazemmes. Les voleurs, les portes, fracturaient les vitrines pour enlever les marchandises en étalage.

Dans la nuit de lundi à mardi, M. Moreau, marchand de liqueurs, 56, rue de Wazemmes, fut victime de ces hardis coupins. Après avoir brisé un carreau de la devanture, ils enlevèrent trois litres qu'ils croyaient remplis de liqueurs. Malheureusement les bouteilles ne contenaient que de l'eau colorée. La police, mise sur la piste des coupables, procéda à plusieurs arrestations.

Les inculpés sont : Charles Dewambersie, 20 ans, journalier ; Adrien Branchu, 20 ans, ouvrier tanneur.

Alphonse Marcellin, 18 ans, rattacheur ; François Félin, 17 ans, peigneron ; Léon Renaucourt, 19 ans, rattacheur ; Louise Volquindt, 19 ans, blanchisseuse ; Thérèse Cansse, 18 ans, sans profession.

Ces deux femmes étaient déjà sous le coup d'un arrêté d'expulsion.

Ces deux bandes, grâce au fait d'une femme à la police et nous sommes heureux de pouvoir lui adresser, en cette circonstance, des chaudes félicitations.

**